

Lons-le-Saunier, le 6 juillet 2026

Service Économie Agricole
Bureau SAF/CV

**Procès-verbal de la Commission départemen-
tale de préservation des espaces naturels, agri-
coles et forestiers (CDPENAF)**

Séance du vendredi 3 juillet 2026

Pièces jointes :

- fiches de présentation des dossiers ADS examinés avec avis de la commission.

Le vendredi 3 juillet 2026 à 9h00, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), s'est réunie à Lons-le-Saunier, sous la présidence de M. FOURRIER Nicolas.

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- M. FOURRIER Nicolas**, président de séance, représentant le Préfet jusqu'à 10 heures ;
- M. LOYANT Nicolas**, représentant le directeur départemental des Territoires, porteur d'un mandat de M. GUILLEMONT Nicolas ;
- M. FERREUX Emmanuel**, représentant la Chambre d'Agriculture du Jura ;
- M. PICHON Bernard**, représentant la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ;
- M. RIZZI Emmanuel**, représentant la FDSEA ;
- M. GUY Hervé**, représentant le PETR du SCoT du Pays lédonien ;
- M. TRONCIN Dominique**, représentant l'association des maires ruraux du Jura ;
- M. CHALUMEAU Emmanuel**, représentant la coordination rurale ;
- M. CRETIN-MAITENAZ Jérôme**, représentant le syndicat des forestiers privés de Franche-Comté, section Jura ;
- M. LAGALICE Christian**, représentant l'association départementale des chasseurs du Jura, porteur d'un mandat de M. LAMBERGER Stéphane ;
- Mme DOUCHET Isabelle**, représentant l'association France Nature Environnement du Jura ;
- M. CAMUSET Alexandre**, représentant la confédération paysanne ;
- Mme FANTINI Monique**, représentant l'association départementale des communes forestières du Jura ;

A titre d'expert :

- Mme MATTER Elodie**, pour la chambre d'agriculture du Jura ;
- Mme VACELET Christelle**, pour la DDT (rapporteur) ;
- Mme GOGNEAU Cécile**, pour la DDT (rapporteur) ;

M. MAUPAS Benjamin, pour la DDT (rapporteur) ;

M. JUBAULT Adrien, pour la DDT (rapporteur).

Excusés :

M. GUILLEMONT Nicolas, représentant l'INAO ;

M. LAMBERGER Stéphane, représentant l'association des maires du Jura ;

Mme RAYBOIS Véronique, représentant la SAFER ;

M. GUESPIN Bruno, représentant l'office national des forêts.

Invités :

M. PASSOT Philippe, vice-président de la CC Haut-Jura-Saint-Claude ;

M. FILLON Lucas, technicien planification de la CC Haut-Jura-Saint-Claude ;

Mme THIBERT Amélie, directrice de l'urbanisme et aménagement durable de la CC Haut-Jura-Saint-Claude ;

Le quorum étant atteint (15 voix), M. FOURRIER Nicolas ouvre la séance et remercie les membres présents à cette réunion de la CDPENAF.

II – Projet de parc photovoltaïque à Lavans-Lès-Saint-Claude

Le projet prévoit la construction d'une centrale photovoltaïque sur une surface de 4 382 m² implantée sur un site dégradé sans usage actuel (ancienne carrière puis décharge) en cohérence avec le PLU (zonage Npvg1 – espace dédié au développement d'une centrale photovoltaïque).

Les membres participants ont émis un **avis favorable à l'unanimité (15 voix)**.

III – Projet PLUi arrêté de la communauté de communes Haut-Jura-Saint-Claude

Monsieur PASSOT Philippe, vice-président de la communauté de communes Haut-Jura-Saint-Claude, souligne le travail considérable réalisé pour le PLUi en précisant que les élus ont été préoccupés et sensibles à la protection des espaces naturels. La particularité du territoire du Haut-Jura est l'habitat dispersé sur la partie haute du Haut-Jura, d'où le nombre important de STECAL (17).

Le territoire est couvert par un schéma de cohérence territoriale (SCoT) applicable, la CDPENAF se prononce sur les motifs suivants :

A - instauration de dispositions permettant **l'extension ou les annexes aux bâtiments d'habitation existants** en zone agricole ou naturelle (article L. 151-12 du code de l'urbanisme), que la commune soit ou non soumise à un SCoT

Conclusion du rapporteur : avis favorable sous réserve de :

- limiter la superficie au sol de la **totalité** des extensions à 30 % de celle du bâti principal à la date de l'entrée en vigueur du PLUi ;
- réglementer l'implantation des extensions en zone A et N ;

Les membres participants ont émis un **avis favorable à l'unanimité (15 voix)**

B - Création de **secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)** dans le cadre d'un PLUi en zone agricole ou naturelle (article L. 151-13 du code de l'urbanisme), que la commune soit ou non soumise à un SCoT

Les membres participants ont émis les **avis suivants sur ces STECAL :**

Secteurs :

Avis :

A*be1	FAVORABLE SOUS RÉSERVE d'un déplacement du STECAL plus près d'une zone déjà anthropisée
A*be2	DÉFAVORABLE à l'unanimité
A*be3	DÉFAVORABLE : 5 voix favorables, 8 voix défavorables, 2 abstentions

A*be4	DÉFAVORABLE à l'unanimité
A*be5	FAVORABLE SOUS RÉSERVE d'un rapprochement du STECAL à environ 25 mètres de la construction existante
A*be6	DÉFAVORABLE à l'unanimité
A*be7	DÉFAVORABLE à l'unanimité
A*be8	FAVORABLE SOUS RÉSERVE d'un rapprochement du STECAL vers une construction existante
A*be9	DÉFAVORABLE : 9 voix défavorables et 6 abstentions
A*be10, 11 et 12	FAVORABLE SOUS RÉSERVE que les STECAL 10 et 11 soient rapprochés du bâtiment principal et l'un de l'autre.
A*be13	DÉFAVORABLE à l'unanimité
N*be1	DÉFAVORABLE à l'unanimité
N*be2	DÉFAVORABLE à l'unanimité
N*be3	FAVORABLE à l'unanimité
A*lav1	FAVORABLE à l'unanimité
N*lav2	FAVORABLE SOUS RÉSERVE de préserver au maximum le caractère forestier du site (14 voix favorables, 1 abstention)
A*bo1, A*bo2 et A*bo3	FAVORABLE pour les secteurs Abo2 et Abo3. (Le résultat pour Abo1 est à confirmer)
A*bo4	FAVORABLE à l'unanimité
A*mo1	DÉFAVORABLE : 4 voix favorables, 2 abstentions et 9 défavorables
N*sc1	FAVORABLE à l'unanimité
NI Saint-Claude	DÉFAVORABLE (sera reclassé en N)
A*se1	FAVORABLE SOUS RÉSERVE de limiter la taille du STECAL au strict besoin du projet
N*se1	DÉFAVORABLE à l'unanimité
NI Ravilloles	FAVORABLE à l'unanimité (sera reclassé en N)

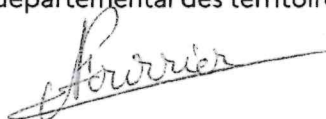
Les suites qui seront données par la collectivité aux avis exprimés sur les STECAL A*be1, A*be5, A*be8, A*be10, A*be11 et A*se1 seront représentées en CDPENAF pour avis par le bureau planification du SAC-AU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

La prochaine séance de la CDPENAF est prévue le **vendredi 31 juillet à 9H30**, à la DDT du Jura, Salle Doubs-Loue.

Les convocations seront prochainement adressées.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires du Jura,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Fourrier', written over a horizontal line.

Nicolas FOURRIER

